

**Compte rendu des décisions prises lors de la
42^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 21 janvier 2019**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 41^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 41^{ème} séance du Conseil Municipal</p>
2		<p><u>Intervention des Conseillers Municipal des Jeunes – Bilan de mandat</u></p> <p>Récapitulatif des travaux réalisés par chaque commission thématique au cours du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission « Environnement » - Commission « Aide à la Personne » - Commission « Aide Sociale' - Commission « Sécurité » - Manifestations, visites et sorties effectuées par le CMJ
3	Décide à l'unanimité	<p><u>Résolution du 101^{ème} congrès de l'Association des Maires de France</u></p> <p>- d'apporter son soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'Association des Maires de France.</p>
4	Décide à l'unanimité	<p><u>Opérations de fin d'année 2018</u></p> <p>d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2018 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affectation des résultats 2017 (DCM n° 4 du 26/03/2018), • Rattachement des charges et des produits / reports / ICNE, • Dotations aux amortissements / reprise de subventions d'équipement • Transferts de charges, équipements réalisés en régie, • Participations des budgets annexes aux charges du budget général, • Participations du budget général à l'exploitation ou et à l'équipement des budgets annexes, • Dotations aux provisions / reprises sur provisions, • Écritures de régularisation suite à sorties de biens (meubles, immeubles) du patrimoine de la Ville, • Écritures de stocks de terrains au budget annexe des lotissements, • Diverses régularisations.
5		<p><u>Numérisation en 3D du Pavillon de Geiger et du Casino des Faïenceries</u></p>

	Décide à l'unanimité	<ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet de numérisation du Pavillon de Geiger et du Casino des faïençeries, éléments incontournables du patrimoine Sarregueminois, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent contrat de collaboration avec l'INSA.
6	Décide A l'unanimité	<p><u>Classe à Horaires Aménagées (CHAM) du collège de Diemeringen – Modification de la convention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De la modification de la Convention liant la ville de Sarreguemines à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue et au Collège de l'Eichel de Diemeringen, concernant la Classe à Horaires Aménagés (CHAM) - D'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer cette Convention, après discussions et accord entre les parties, en application de la présente délibération.
7	Décide à l'unanimité	<p><u>Etat d'abandon manifeste d'un terrain situé au 4, rue de la Charrue sis à Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de se prononcer sur l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au 4 rue de la Charrue, cadastré Section 5 n° 90, - d'autoriser M. le Maire à poursuivre l'expropriation de l'immeuble cité précédemment, au profit de la Commune, en vue d'y reconstruire un petit immeuble, - d'autoriser M. le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, conformément à l'article L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, - que la mise à disposition du dossier au public se fera au Service Urbanisme de la Mairie de Sarreguemines aux horaires d'ouverture de la Mairie, pendant une durée d'un mois. Durant cette période, un registre sera également ouvert et mis à disposition du public afin de consigner les éventuelles observations. - de solliciter M. le Préfet de la Moselle pour le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DPU), tel que décrit à l'article L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ; les crédits sont à prévoir au BP 2019, - d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Acquisition de plusieurs parcelles auprès des consorts CLEMENS – Quartier de Foldersviller</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir auprès des consorts CLEMENS, l'ensemble immobilier non bâti, situé entre la rue du Groupe Scolaire et la rue de Foldersviller, comprenant, d'une part, la parcelle cadastrée Section 74, N° 142 d'une contenance de 21,50 ares, pour un montant de 143 000 € et, d'autre part, les parcelles Section 74 N° 144 (3,35 ares), 155 (31,05 ares) et 157 (6,07 ares) pour un montant de 145 000 €, - de prendre acte de l'identité des consorts CLEMENS : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Brigitte CLEMENS, domiciliée 16 rue du Carrefour à BUCEY-EN-OTHE (10190), - Mme Michèle CLEMENS, domiciliée 08 rue Sarasate à PARIS (75015), - Mme Patricia PETRINGER, née CLEMENS, domiciliée 20 rue des Paquerettes à EP (88000) - de prendre en charge les frais d'acte et de notaire, - de prendre acte que ces montants s'entendent net vendeur, des frais liés à la TVA pouvant éventuellement être réclamés par l'administration fiscale pour la partie de terrain en zone UC, frais à la charge des acquéreurs, - les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 350 000,- € correspondant au prix de

		<p>vente, aux frais d'acte et de notaire, seront inscrits au budget général 2019 en section d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chapitre 21 Sous Rubrique 8240 Nature 2118 - 23FO pour la partie terrain, - de faire établir les actes de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère.
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Avis à émettre sur la demande d'autorisation environnementale de la Société SMART</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au vu de l'article 2 de l'arrêté préfectoral, d'émettre un avis favorable au projet de modification substantielle des activités de l'usine Smartville. - de transmettre à la préfecture la présente délibération avant le 24 janvier 2019.
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communications</u></p> <p>A – Réalisation d'emprunts et ligne de trésorerie – Exercice 2018</p>
11		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT
Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Président de la Fédération Départementale
des Maires de Moselle
Député Honoraire